Diagonales : Vers la deuxième dame de France ?

20-05-2012

Le titre de "première dame de France" remonte à l'Ancien Régime. La première dame de France pouvait être, selon les circonstances, la reine, la mère, la soeur, la fille du roi ou du régent. Le protocole de désignation de la première dame était simple et univoque. Mais à côté de la première, la Cour comportait aussi une deuxième dame de France. Pour ce second rôle, les règles de nomination étaient plus floues. Les maîtresses pouvaient y prétendre. On rivalisait pour l'occuper. Saint-Simon et les mémorialistes s'en amusent.

Si la République devait finir par reconnaître l'existence d'une fonction de première dame de France, souhaitons qu'elle ne s'arrête pas en chemin et consacre à son tour le principe d'une deuxième dame. Ce serait plus divertissant.

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com